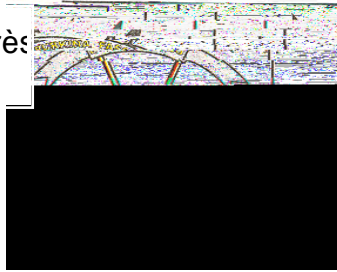


BURKINA FASO

Mission Permanente auprès
des Nations Unies



Unité– Progrès– Justice

**SOIXANTE-SEPTIEME SESSION ORDINAIRE DE
L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES**

-----0-----0-----
-----0-----

SIXIEME COMMISSION

POINT 105 DE L'ORDRE DU JOUR

**MESURES VISANT A ELIMINER
LE TERRORISME INTERNATIONAL**

DECLARATION DU BURKINA FASO

Prononcée par

Madame Eliélé Nadine TRAORE/BAZIE
*Directrice des Organisations Internationales
du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale*

New York, le 09 octobre 2012

(Vérifier au prononcé)

Monsieur le Président,

La délégation du Burkina Faso voudrait, avant tout propos, vous exprimer ses vives félicitations pour votre élection à la présidence de la
6

dispositif institutionnel, à travers la mise en place d'un comité national de lutte contre le terrorisme afin d'appréhender de façon intégrée la lutte contre ce fléau.

Cependant, malgré la ferme volonté de nos pays, la lutte contre ce phénomène demeure difficile, en raison du manque crucial de moyens adéquats face à des adversaires qui utilisent de plus en plus des technologies modernes.

Aussi, le Burkina Faso réitère son appel en faveur du renforcement des capacités des pays en développement, à travers la formation, l'assistance en matériels et auu6 (9)-7.7 (e)- (a)7 (s)14.3 (m (el)12.3 ()14.1 m.sf5.9 (6w